



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1967 B 00423

Numéro SIREN : 967 504 234

Nom ou dénomination : LORI

Ce dépôt a été enregistré le 15/05/2017 sous le numéro de dépôt B2017/014099

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL LORI										Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12																													
Adresse de l'entreprise : 94 Avenue Pasteur 69370 SAINT-DIDIER-AU-MONT-D'OR										Durée de l'exercice précédent* 12																													
Numéro SIRET* 9 6 7 5 0 4 2 3 4 0 0 1 5 4										Néant ☐ *																													
										Exercice N clos le, 31/12/2016																													
										Brut 1					Amortissements, provisions 2					Net 3																			
Capital souscrit non appelé (I)										AA																													
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *								AB					AC																								
		Frais de développement *								CX					CQ																								
		Concessions, brevets et droits similaires								AF					AG																								
		Fonds commercial (1)								AH					AI																								
		Autres immobilisations incorporelles								AJ					AK																								
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles								AL					AM																								
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains								AN					AO					542 044																			
		Constructions								AP					AQ					1 388 442																			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels								AR					AS																								
		Autres immobilisations corporelles								AT					AU					1 597																			
		Immobilisations en cours								AV					AW																								
		Avances et acomptes								AX					AY																								
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence								CS					CT																								
		Autres participations								CU					CV					363 000																			
		Créances rattachées à des participations								BB					BC					1 781																			
		Autres titres immobilisés								BD					BE																								
		Prêts								BF					BG																								
		Autres immobilisations financières*								BH					BI																								
TOTAL (II)										BJ					BK					1 390 039																			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements								BL					BM																								
		En cours de production de biens								BN					BO																								
		En cours de production de services								BP					BQ																								
		Produits intermédiaires et finis								BR					BS																								
		Marchandises								BT					BU																								
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes								BV					BW																								
		Clients et comptes rattachés (3)*								BX					BY																								
		Autres créances (3)								BZ					CA					44 263																			
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé								CB					CC																								
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)								CD					CE																								
		Disponibilités								CF					CG					247 334																			
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*								CH					CI																								
TOTAL (III)								CJ					CK					291 597																					
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)								CW																															
Primes de remboursement des obligations (V)								CM																															
Ecart de conversion actif* (VI)								CN																															
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)								CO					3 911 881					1A 1 390 039 2 521 842																					
Renvois : (1) Dont droit au bail :										(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :										(3) Part à plus d'un an CR																			
Clause de réserve de propriété :*										Immobilisations :										Stocks :										Créances :									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL LORI</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 300 000)	DA	300 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	30 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	806 494
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	202 544
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	12 427
	TOTAL (I)	DL	1 351 467
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM
Avances conditionnées		DN	
TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 051 598
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	62 948
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	26 698
	Dettes fiscales et sociales	DY	10 188
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	18 941
	TOTAL (IV)	EC	1 170 374
	Ecart de conversion passif* (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 521 842
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	271 599
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL LORI						Néant ☐ *	
						Exercice N	
						France	Exportations et livraisons intracommunautaires
						Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA		FB		FC
	Production vendue	biens *	FD		FE		FF
		services *	FG	525 036	FH		FI
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	525 036	FK		FL
	Production stockée*						FM
	Production immobilisée*						FN
	Subventions d'exploitation						FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP
	Autres produits (1) (11)						FQ
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	525 038
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS
	Variation de stock (marchandises)*						FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX
	Salaires et traitements*						FY
	Charges sociales (10)						FZ
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA
			- dotations aux provisions*				GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD
	Autres charges (12)						GE
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	284 450
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*						GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré*						GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM
	Différences positives de change						GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO
Total des produits financiers (V)						GP	37 611
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR
	Différences négatives de change						GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT
Total des charges financières (VI)						GU	30 673
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	6 938
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	291 388

Désignation de l'entreprise		SARL LORI		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	3 106	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	3 106	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	3 106	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	91 951	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	565 757	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	363 212	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	202 544	
RENVois	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
			- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels joindre en annexe) : (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le		Exercice N		
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
Amortissements dérogatoires				3 106		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs		

Règles et Méthodes Comptables

Désignation de la société : SARL LORI

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016, dont le total est de 2 521 842 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 202 545 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 28/03/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2016 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

 Règles et Méthodes Comptables**Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

LORI

Société À Responsabilité Limitée au capital de 300 000 €

Siège social : 94 Avenue Pasteur

69370 SAINT-DIDIER-AU-MONT-D'OR

967 504 234 RCS LYON

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT SOUMISE ET ADOPTÉE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 12 MAI 2017

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016, s'élevant à 202 544.89 €, de la manière suivante :

- Un résultat de	202 544.89 €
- Des réserves disponibles d'un montant de	806 494.99 €
- sur lesquelles est prélevé un montant de	247 455.11 €
- Soit un bénéfice distribuable de	450 000.00 €
- Une somme de	450 000.00 €
à titre de dividende, soit par part,	
un montant de	22.50 €

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 22.50 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est également précisé que les revenus distribués sont tous éligibles à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158-3-2° du même code.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 31/12/2015

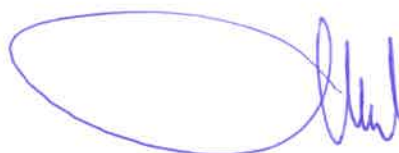
- Dividende global distribué :	200 000.00 €
soit, par titre :	10.00 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	200 000.00 €

Exercice : 31/12/2014

- Dividende global distribué :	120 000.00 €
soit, par titre :	6.00 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	120 000.00 €

Exercice : 31/12/2013

- Dividende global distribué :	120 000.00 €
soit, par titre :	6.00€
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	120 000.00 €



Copie certifiée conforme
La Gérance